

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
S.I.V.E.D. NG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
 Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	20	21

DATE DE LA CONVOCATION
27/10/2022

DELIBERATION N°
05/02.11.2022

**L'an deux mille vingt-deux
 et le deux novembre à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **AU HALL DES EXPOSITIONS PUBLICS à BRIGNOLES** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. DEBRAY M. GROS M. GUIOL M. GUISIANO M. PERO M. PORZIO M. VERAN	M. CONSTANS Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. BRUN M. DAVID M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. PHILIBERT M. VERCOUTRE	

Monsieur BREMOND Didier, Délégué Titulaire de la CAPV donne son pouvoir à Monsieur GUISIANO Jean Martin, Délégué Titulaire de la CAPV.

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2021-04
« GESTION DES DECHETS DE L'ENSEMBLE DES SITES »
LOT 5 « TRANSPORT DES CAISSONS, VALORISATION ET RACHAT
DES METAUX FERREUX ET NON FERREUX »

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical n° 01.05/18.10.2021 du 18 octobre 2021 portant attribution du marché n°2021-04 « gestion des déchets de l'ensemble des sites – lot n° 5 « Transport des caissons, valorisation et rachat des métaux ferreux et non ferreux » à la société PURFER-Groupe DERICHEBOURG – 45 Route de Saint Bonnet de Mure – 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU,

CONSIDERANT que le titulaire du marché a informé le SIVED NG de l'acquisition par le groupe DERICHEBOURG de cinq sites de gestion des métaux ferreux et non ferreux, que la société PURFER souhaite utiliser dans le cadre du marché public qui nous lie,

CONSIDERANT que le prestataire a fait parvenir au SIVED NG les justificatifs lui permettant de gérer ces sites, et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2022,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré

OUI l'exposé de Monsieur le Président et avoir pris connaissance des pièces du dossier,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'avenant permettant à la société PURFER de traiter les métaux ferreux et non ferreux issus des tris effectués par le SIVED NG dans le cadre du marché concerné, sur ses sites de :

- **PIGNANS :** ZA La Lauve - 83790 PIGNANS
- **LA BARRASSE :** 35 Bd de La Barrasse - 13011 MARSEILLE
- **MARSEILLE :** 11 Bd Ampère - 13014 MARSEILLE
- **MARTIGUES :** Gare de la Gafette - 4 Bd Maritime - 13500 MARTIGUES
- **CARONTE :** 13 Bd Maritime - 13500 MARTIGUES

DIT que la présente autorisation est émise sous réserve de la persistance des autorisations de gestion desdits sites, accordées au groupe DERICHEBOURG et /ou à la société PURFER,

DIT que l'avenant considéré n'a pas d'incidence financière sur le marché,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant qui portera le n° 1, et tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

